

Enjeux, Autonomie et Pragmatisme de la Politique Migratoire du Maroc au regard de ses relations internationales européennes et africaines

Challenges, Autonomy and Pragmatism of the Migration Policy of Morocco with regard to its European and African international relations

BIKHBIKH Miloud

Doctorant en Sociologie

Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Mohammedia

Université Hassan 2 de Casablanca

Laboratoire de Recherches Interdisciplinaire des Sciences Humaines (LARHIS)
Maroc

LAALA HAFDANE Hakima

Enseignant chercheur

Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Mohammedia

Université Hassan 2 de Casablanca

Laboratoire de Recherches Interdisciplinaire des Sciences Humaines (LARHIS)
Maroc

Date de soumission : 27/03/2024

Date d'acceptation : 11/05/2024

Pour citer cet article :

BIKHBIKH. M & LAALA. H. (2024) «Enjeux, Autonomie et Pragmatisme de la Politique Migratoire du Maroc au regard de ses relations internationales européennes et africaines », Revue Internationale du chercheur «Volume 5 : Numéro 2» pp : 443-462

Résumé :

L'objectif de cet article est de faire le point sur l'état de la migration internationale au Maroc, ainsi que sur les enjeux qui orientent la gouvernance marocaine des migrations au regard de ses relations de proximité avec son voisinage européen et le continent africain.

Il apparue, des analyses que la politique migratoire du Maroc est autonome, guidée par ses considérations géostratégiques et ses relations internationales avec l'Europe et l'Afrique. Le Maroc critique la gouvernance migratoire européenne qui se focalise sur la protection des frontières extérieures de l'union européen, dans un contexte complexe où la régionalisation est croissante, et les migrations des africains sont d'abord intra-africaines, ainsi que la gestion des migrations demeure une responsabilité partagée par tous les pays et les acteurs. Le Maroc a, aussi, définit sa politique extérieure, comme partenaire stratégique de l'UE et puissance africaine, et joue à « l'équilibriste » pour répondre autant aux demandes européennes qu'à ses ambitions africaines.

Mots clés : Migration ; Politique ; Maroc ; Union Européen ; Afrique.

Abstract :

The objective of this article is to take stock of the state of international migration in Morocco, as well as the issues that guide the Moroccan governance of migration in terms of its close relations with its European neighbourhood and the African continent.

It appeared that Morocco's migration policy is autonomous, guided by its geostrategic considerations and its international relations with Europe and Africa. Morocco criticizes the European migration governance which focuses on the protection of the external borders of the European Union, in a complex context where regionalization is increasing, and the migrations of Africans are primarily intra-Africa, and migration management remains a shared responsibility among all countries and actors. Morocco has also defined its foreign policy as a strategic partner of the EU and African power, and is playing «the balancing act» to meet both European demands and its African ambitions.

Keywords : Migration ; Politics ; Morocco ; European Union ; Africa.

Introduction :

La migration a toujours jalonné l'histoire humaine et a marqué la construction des sociétés et le développement des nations et des civilisations, grâce au brassage ethnique et culturel (Moulin, 2018). Il s'agit d'une activité favorisée par les disparités démographiques croissantes, les effets des changements climatiques ainsi que les nouvelles forces politiques et économiques. Toutefois, l'évolution récente de la migration a connu des changements quant à sa nature et son intensité, et pourrait s'accroître davantage dans l'avenir, en particulier au niveau régional, du fait de la croissance démographique, de la multiplication des zones de catastrophes naturelles, de conflits et d'instabilités, ainsi que des arrangements régionaux facilitant la libre circulation des biens et personnes (Chami, 2018).

Au sens général, le terme « migration » signifie : « tout déplacement d'un endroit à un autre, tout mouvement de personnes quittant leur lieu de résidence habituel, pour s'établir à titre temporaire ou permanent et pour diverses raisons, que ce soit à l'intérieur d'un même pays, ou d'un pays à un autre » (Sironi, et all., 2019 ; OIM, 2022, p. 30). Dès lors, les NU a précisé que : « un migrant international est toute personne qui se rend dans un pays autre que celui de leur résidence habituelle, et qu'il faut distinguer la migration de courte durée pour une période de moins d'un an, mais d'au moins trois mois, et la migration de longue durée pour une période d'au moins un an » (OIM. 2022). Cette définition fait écho à des différents types de déplacement : on parle d'émigration, du point de vue du pays de départ, qui est l'action de quitter le pays de nationalité ou de résidence habituelle pour s'installer dans un autre pays de destination. Alors que l'immigration, est le fait de se rendre dans un pays autre que celui de sa nationalité ou de sa résidence habituelle, et dans les deux cas ce pays de destination devient effectivement le nouveau pays de résidence habituelle (Sironi, et al., 2019). La migration, fait écho, aussi, à des catégories juridiques bien déterminées et des profils des migrants diversifiées ; travailleurs, commerçants, réfugiés, étudiants internationaux... (Sironi, et al., 2019), des migrations se produisent légalement, d'autres sont irrégulières, porteuses de drames et d'insécurités (Fonseca, 2018), suite à la fermeture des frontières et « des moyens de transport inédits » (Harrami, et all., 2017). Ainsi que pour quantifier et analyser ses effets, la migration peut être définie par un lieu de naissance ou de résidence, une nationalité, la durée du séjour... (OIM. 2022).

Toutefois, les profils, les parcours et les statuts migratoires sont pluriels et ne sont plus figés (Elmadmad, 2018), et il arrive que « des individus qui n'ont jamais migré, qualifiés de

migrants, comme dans le cas des enfants des migrants, qui sont nées au pays d'accueil de leurs parents, et qui sont nommés des migrant de la deuxième ou de la troisième génération » (OIM. 2022).

Les migrations sont motivées par différents facteurs ; « à savoir les conditions socio-économiques dans les pays d'origine ; les déplacés forcés, suite aux conflits, la migration de travail et les réfugiés environnementaux » (Mouline, 2018), ainsi que par le manque, dans certains pays émetteurs de migrants, des politiques de financements capables de créer des ressources visant à renforcer un développement efficace (Onguene Ateba & Bengaly, 2024). L'émigration peut être, aussi, auto-renforcée quand, les individus perçoivent, comme Fokkema et al. (2005) ont précisé, les effets positifs des envois et de transferts de fonds des personnes émigrantes (OCDE. 2017). En outre, la migration a amélioré la vie des personnes, dans les pays d'origine et d'accueil ; d'une part les transferts de fonds constituent des sources de capitaux étrangers pour les pays d'origine, et qui peut bénéficier, aussi, des envois « de fonds sociaux sous la forme de compétences et d'expériences ». De l'autre part, les migrants contribuent, significativement à leurs pays de résidence (Fonseca. A, 2018, p. 31-32).

Toutefois, la migration internationale touche plus que jamais tous les États, elle est « étroitement liée à la géopolitique, à l'échange culturel, à la prospérité économique, au développement humain, à la sûreté et la sécurité ». Avec les tendances récentes, des migrations internationales, certains pays qui ont été émetteurs de migrants (comme le Maroc), sont aujourd'hui des pays de transit, voire même, de résidence. Ainsi les migrations deviennent, pour le Maroc, de plus en plus complexes, elles demeurent une priorité intégrée, un enjeu fondamental et un élément incontournable dans le domaine de sa politique et de ses relations extérieures, tant avec l'UE que le continent Africain, (Fonseca, 2018). De par sa position géographique, le Maroc est un véritable « carrefour migratoire » ; déjà connu comme un émetteur d'émigration (dont 8,2% de la population marocaine était émigrée en 2015) (Pison, 2019 ; Souley, 2017), il est désormais un pays à la fois d'émigration, de transit vers l'Europe, et d'immigration (OCDE. 2017 ; Gambert, 2018 ; Alioua & Arab, 2023 ; Kharouze & Nazarena, 2015), pour des personnes attirés, entre outre, par les discours officiels, présentant le Maroc comme un pays frère et une terre d'accueil, tolérante et solidaire, ainsi que par les politiques de régularisation attractives (Abourabi & Ferrié, 2019). ce qui a fait du Le Maroc est, aussi, le premier pays de l'Afrique du Nord et le deuxième de tout le continent africain où les immigrants sont bien accueillis (IRES, 2022 ; Gambert, 2018), il est un modèle de respect et de protection des Droits de l'Homme, grâce à sa nouvelle politique

migratoire qui encourage l'échanges et le dialogue culturel, politique et économique entre les pays Africains (Lionel, 2015). Il arrive, aussi, que certaines personnes, qui font du Maroc un passage vers l'Europe, se retrouvent obliger de s'arrêter, au Maroc, pour pouvoir se refaire financièrement et trouver des moyens pour passer à l'autre rive, ce qui entraîne une installation croissante, plus longtemps que prévu, par « manque de ressources financières, ou à cause des dispositifs mis en place rendant la traversée plus compliquée, de la fermeture des frontières européennes et leur sécurisation, ainsi que des mesures restrictives prises par l'UE et sa politique d'externalisation » (Bava, 2021 ; Haidar, 2020).

Le Maroc est, aussi, un pont interculturel et économique entre le Nord et le Sud, et ne peut s'extraire de son contexte géographique, géopolitique et géostratégique entre l'Europe, son continent de voisinage et de partenariat et l'Afrique, son continent d'appartenance (Abourabi. & Ferrié, 2019). Le Roi Mohammed VI « a rappelé que l'Afrique est le prolongement naturel et la profondeur stratégique du Maroc qui restera aussi, et l'intensité de ses liens et de son histoire avec l'Europe » (El Habib. N, 2018).

En effet, notre questionnement portera sur la dynamique de la gestion marocaine des migrations internationales, dans un contexte de changements dans les relations Maroc-Europe et Maroc-Afrique, ainsi que sur les enjeux de la politique migratoire du Maroc au regard de ses relations de proximité avec son voisinage européen et le continent africain : Comment le Maroc perçoit la gouvernance migratoire européenne ? Et dans quelle mesure l'intégration régionale du Maroc en Afrique impacte-t-il la migration des subsahariens vers ce pays ? Et quels sont les enjeux qui définissent la politique extérieure marocaine (en matière de migration) pour répondre autant aux demandes européennes qu'à ses ambitions africaines ?

Ce questionnement nous a conduit, en premier lieu, à examiner le contexte mondial et régional, ont grandement influencé les tendances récentes des migrations internationales au Maroc, tout en mettant en lumière certains spécificités du contexte marocain dans lequel s'inscrit la migration des subsahariens vers ce pays.

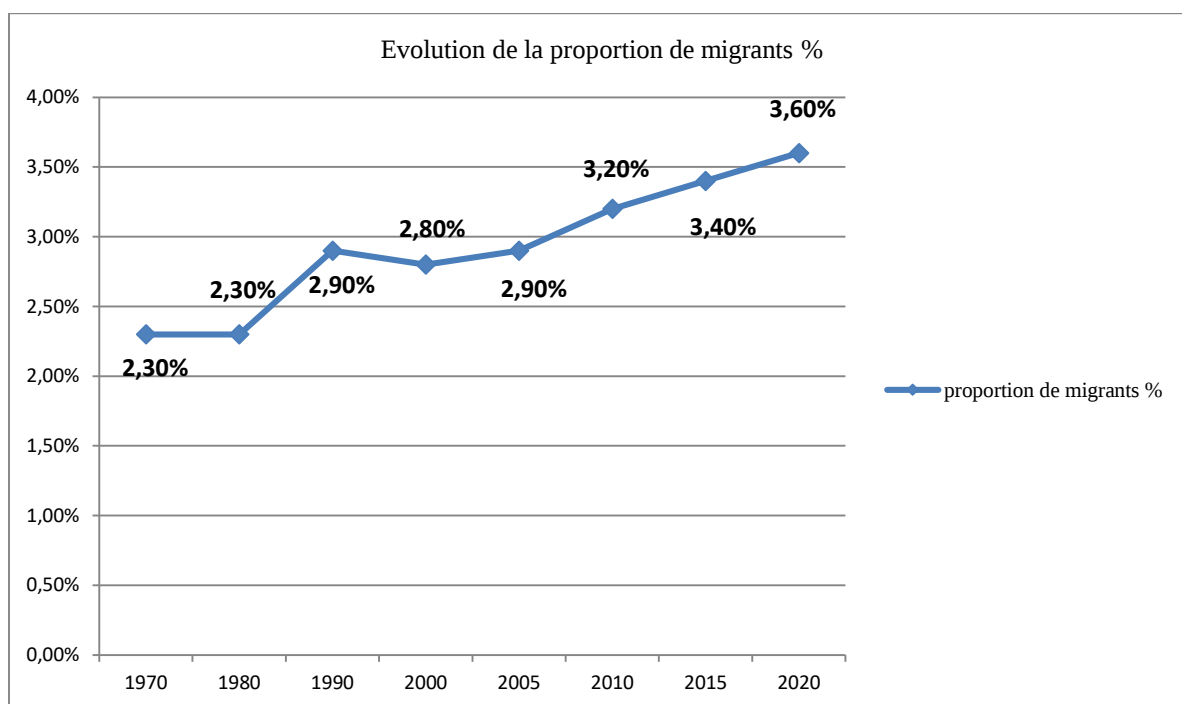
Il est également, important, pour appréhender la position du Maroc et sa politique migratoire, d'analyser dans le sillage d'une approche historique, l'évolution des relations euro-marocaines à l'aune de leur coopération migratoire, ainsi que les impacts de l'intégration régionale du Maroc en Afrique.

1. Tendances migratoires dans le Monde et en Afrique

1.1. Nombres et tendances des migrants internationaux :

En 2020, près de 281 millions de personnes vivaient dans un pays autre que leur pays de naissance (Figure 1)¹. Il s'agit, donc, d'une minorité de la population mondiale (soit 3,6 %), ce qui signifie que « rester dans son pays de naissance reste majoritairement la règle » (OIM, 2022).

Figure N°1 : Évolution de la proportion de migrants internationaux par rapport à la population mondiale :



Source : DESA, 2008 ; DESA, 2021a

Par ailleurs, les mobilités internationales ne se font pas de manière uniforme à travers le monde. La plupart des personnes migrantes choisissent « des pays à hauts revenus », tels que les États-Unis ou l'Europe, en raison de leurs stabilités économique et sociale, et des pays du Golfe, producteurs de pétrole. L'Europe est actuellement la plus grande destination des migrants, suivie par l'Asie et l'Amérique du Nord. L'Océanie compte la plus grande proportion de migrants internationaux par rapport à sa population totale, puisque 22 % de sa population est née dans un autre pays (Figure 2 et 3). Ainsi, les États-Unis d'Amérique, comme principale destination des migrants, comptent plus de 51 millions de migrants

¹ Les différences en matière de concepts, de définitions et de méthodes de collecte de données d'un pays à l'autre empêchent de comparer pleinement les statistiques nationales relatives aux migrants internationaux. Cependant, certains États dans leurs identifications des migrants internationaux, appliquent d'autres critères en retenant par exemple des durées minimales de résidence différentes (OIM, 2022).

internationaux, suivies de l'Allemagne, l'Arabie saoudite (13 millions), la Fédération de Russie (12 millions) et le Royaume-Uni (9 millions) (OIM, 2022).

Figure N°2

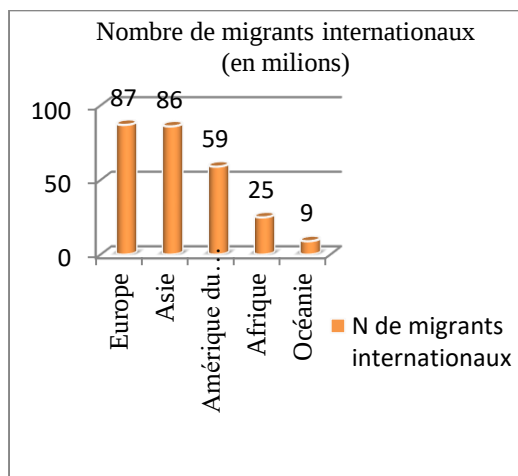
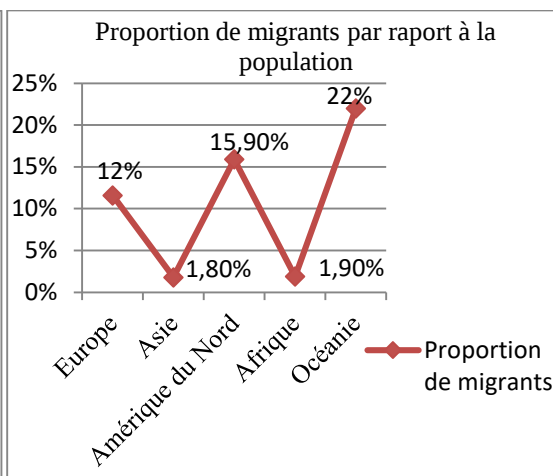


Figure N°3



Source : OIM, 2022, p. 25-26

Il est à noter que la plupart des migrants internationaux (environ 78 %) sont en âge de travail (15-64 ans), ainsi que la part des femmes migrantes demeure intéressante, mais elle a diminué depuis 2000 (en 2020, le nombre de femmes migrantes est 135 millions, contre 146 millions d'hommes migrants) (OIM, 2022).

1.2. L'état des lieux de la migration en Afrique

Les N.U estiment que, d'ici 2100, la population de l'Afrique atteindrait 4,3 milliards d'habitants (soit 40% de la population mondiale), et que la population de l'Afrique subsaharienne passerait à 2,09 milliards d'ici 2050 (Berrada & Drioui, 2023). La population africaine est aussi, la plus jeune, selon « la Commission Économique pour l'Afrique, les jeunes de 15 à 24 ans représentent plus de 20% de la population africaine » (Chami, 2018).

Cependant, les africains font face aux « changements climatiques, aux catastrophes naturelles, au manque de débouchés économiques et aux des difficultés de développement, et qui sont d'autant des facteurs de l'instabilité et des principaux moteurs incitatifs de migration » (Haidar, 2020). En effet, la Banque mondiale prévoit, à l'horizon 2050, qu'il y aura 86 millions de migrants liés au changement climatique en Afrique (Berrada & Drioui, 2023). D'ailleurs, Cong Nguyen et Wodon (2014) ont estimé que « près d'un ménage sur quatre - des ménages marocains - a été affecté par des chocs météorologiques dans les cinq années précédant le sondage de 2009- 2010, Ce qui a augmenté la probabilité d'une mobilité » (OCDE, 2017).

En outre, les conflits armés, mais, aussi, le changement de statut de la femme africaine et la confirmation de certains de ses droits, ont eu un rôle important dans la mobilité féminine, tant que volontaire ou involontaires (Elmadmad, 2018). L'émigration est motivée, aussi selon de melo et Faini (1995), par « la libéralisation du commerce, des accords de libre-échange avec l'union européenne et une libéralisation plus multilatérale des échanges » (OCDE, 2017). Tous ces facteurs peuvent expliquer les mobilités massives de la population africaine, soit vers le Nord ou bien, encore, les migrations intracontinentales (Berrada & Drioui, 2023).

Figure N°4 : les principaux pays d'Afrique avec le plus grand nombre d'émigrants

Pays d'Afrique avec le plus grand nombre enregistré d'émigrants								
Pays d'origine	Conflit	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2020
Egypte	✓	1 321 915	1 492 004	1 708 296	1 807 941	2 586 643	3 151 069	3 610 461
Maroc		1 748 116	1 883 924	2 077 010	2 470 656	2 860 702	2 971 770	3 262 222
Soudan du Sud	✓	514 943	438 044	342 628	228 537	402 616	1 060 678	2 575 870
Soudan	✓	584 935	775 375	885 660	1 277 632	1 235 193	1 842 602	2 104 887
Somalie	✓	848 055	968 956	1 006 128	1 060 953	1 595 328	2 008 490	2 034 221
Algérie		921 665	979 641	1 037 985	1 599 647	1 655 264	1 836 502	2 022 337
RDC	✓	436 513	559 824	862 039	1 130 872	1 298 544	1 572 222	1 832 069
Nigeria	✓	446 753	524 535	610 130	817 392	996 914	1 306 526	1 670 455
Burkina Faso	✓	1 021 331	1 215 665	1 279 414	1 352 292	1 434 528	1 518 568	1 599 347
Mali	✓	647 426	820 564	772 866	895 360	994 832	1 228 544	1 303 511
Zimbabwe		204 363	287 995	351 985	500 773	754 643	1 167 064	1 243 314
Côte d'Ivoire		366 336	449 498	539 234	731 962	939 795	1 056 380	1 149 298
Ghana		371 157	428 051	495 887	665 731	762 002	892 253	1 004 324
Éthiopie	Y	1 689 941	816 420	445 886	524 038	680 290	842 496	946 129
Afrique du Sud		308 120	385 988	501 600	601 803	743 807	786 554	914 901
Tunisie		465 549	476 933	486 964	579 009	615 732	774 376	902 268

Source : UN DESA, 2020

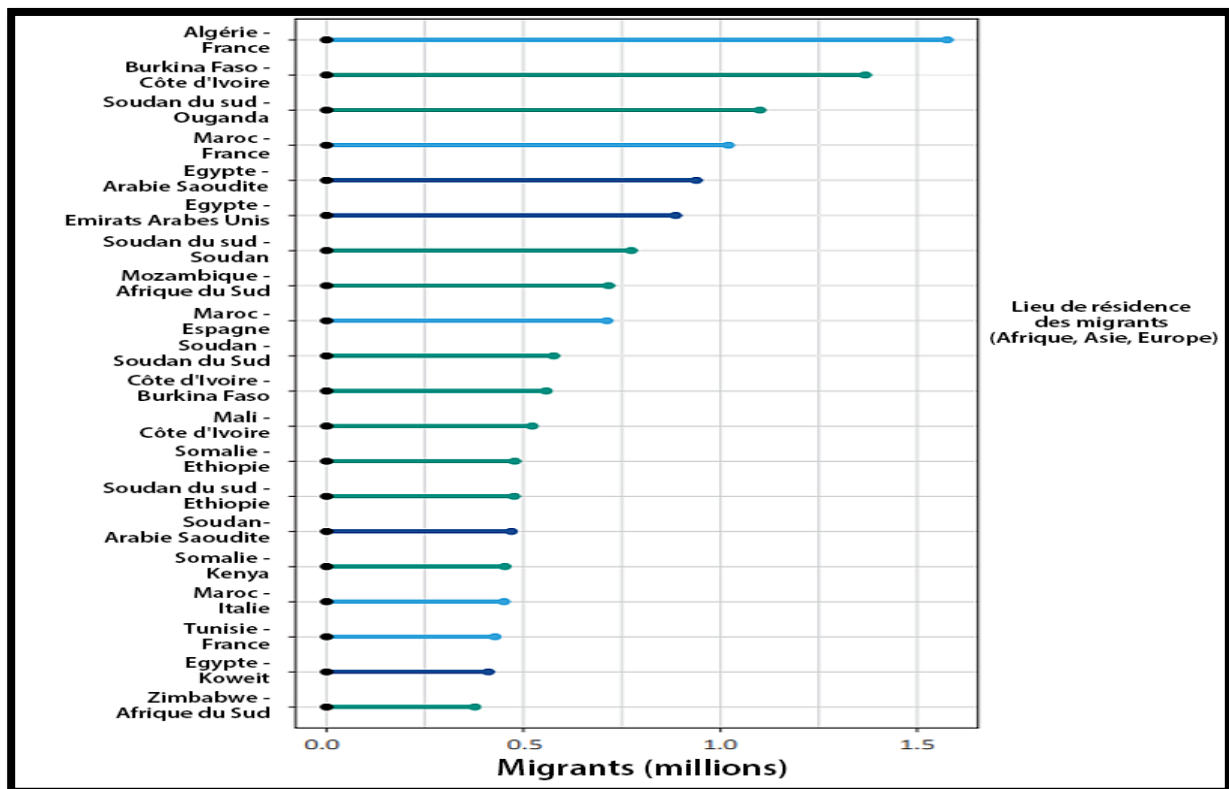
En 2020, la plupart des migrants nés en Afrique et vivant hors de la région résidaient en Europe (11 millions), en Asie (près de 5 millions) et en Amérique du Nord (environ 3 millions) (OIM, 2022). La Tunisie, le Maroc et l'Algérie sont les pays qui comptent le plus grand nombre d'émigrants en Europe (5 des 11 millions de migrants africains en Europe), ce qui met en relief l'importance de la proximité, de diasporas établies, et d'opportunités économiques comme facteurs incitatifs clés pour l'émigration en Europe (Centre d'études stratégiques de l'Afrique, 2023).

1.3. Les migrants internationaux africains se déplacent, principalement, à l'intérieur de l'Afrique :

Ce qui fait question ici, c'est que 28% seulement des émigrants africains qui ont pris l'Europe comme destination de mobilité, alors que les européens croient à « une véritable invasion d'une population africaine pauvre et affamée cherchant à envahir l'eldorado européen, et dont

il faut se protéger en assurant un contrôle efficace des frontières extérieures de l'UE » (Elmadmad, 2018 ; Mouline, 2018). Il s'agit d'une crainte qui a conduit l'UE a renforcé les mécanismes de sécurisation des frontières (Alioua & Arab, 2023 ; Alioua, 2018), ainsi que d'une approche sécuritaire, qui représente les pays africains d'accueil comme de simples zones de transit. Par ailleurs, Les migrants subsahariens, qui se dirigent vers l'Europe, demeurent une minorité. Toutefois « la migration africaine est intra-africaine, à l'exception notable des pays maghrébins (la Tunisie, le Maroc et l'Algérie) qui migrent principalement en Europe et au Moyen-Orient » (Alioua & Arab, 2023).

Figure N°5 : Les 20 corridors migratoires les plus importants impliquant des pays africains



Source : OIM, 2019. Centre d'études stratégiques de l'Afrique, 22 décembre 2021

Ainsi Dans son discours au 5ème sommet Euro-Africain d'Abidjan (Novembre 2017), le Roi Mohamed VI a noté que : « la migration africaine n'est pas, de manière prédominante, intercontinentale. Elle est d'abord intra-africaine : sur 5 Africains qui se déplacent, 4 restent en Afrique » (Elmadmad, 2018). Ceci rejoint les chiffres présentés par « la Banque Africaine de Développement (BAD) », selon les quels « 80% de la migration africaine s'effectue à l'intérieur du continent, et que ces personnes se déplacent essentiellement dans leurs sous-

régions » (Haidar, 2020), ainsi qu'une saturation est prévue dans l'avenir, due à l'accroissement démographique attendu (Berrada & Drioui, 2023 ; CESE. 2018).

En outre l'OIM, estime que le nombre de migrants internationaux Africains vivant dans d'autres régions d'Afrique, passe d'environ 17 millions en 2015 à plus de 19,5 millions en 2020 (OIM. 2022), ces personnes n'ont pas quitté le continent et vivent dans des pays africains (El Habib, 2018 ; Elmadmad, 2018). Ainsi que 70 % des émigrés ouest-africains restent en Afrique en 2017, et 61 % privilégient les pays de la sous-région, alors que 15 % seulement se dirigent vers l'Europe et 6 % vers l'Amérique du Nord (CESE, 2018 ; Elmadmad, 2018).

Il apparaît, aussi, au plan politique et médiatique une dramatisation et un surdimensionnement de la mobilité irrégulière des migrants africains vers les pays de l'Europe ; faisant appel à un contrôle sécuritaire. Alors que les migrations africaines sont, en majorité, régulières, tandis que la migration illégale ne représente qu'un petit pourcentage (moins de 0,6 % de la population mondiale) (Abourabi & Ferrié, 2019). De plus, il existe, aussi, des routes dans le désert, où « l'Afrique a perdu, depuis 2014, un peu plus du double qu'en Méditerranée » (Diallo, 2023 ; Elmadmad, 2018).

Toutefois, les flux migratoires intra-africains ne cessent de croître, encouragés, entre outre, par des politiques migratoires humanistes et solidaires dans certains pays (la stratégie nationale d'immigration et d'asile adopté par le Maroc, peut être citée en exemple²). Ainsi que par « des visions d'intégrations régionales et l'institution d'ensembles régionaux africains ayant des conventions de libre circulation » (Elmadmad, 2018). Il s'agit d'une liberté de circulation des personnes et des biens, qui pourrait permettre les meilleures conditions pour une mobilité sûre, et qui va limiter la migration illégale. C'est le cas, par exemple On peut citer, à titre d'exemple, les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, qui ont instauré un espace de libre circulation et d'installation, et enfin des routes plus transfrontalières menant principalement en Libye (Alioua, 2018).

² En 2013, le Maroc adopte une stratégie nationale d'immigration et d'asile afin de répondre aux enjeux humanistes d'intégration, économiques, culturels, sociaux, et de politique étrangère, avec une approche humaniste, conforme aux engagements internationaux du Royaume en matière des droits des migrants, visant à mieux encadrer l'accueil et la présence des migrants sur le territoire marocain (Gambert, 2018 ; Haidar, 2020 ; CESE. 2018).

Toutefois, les migrations africaines seront, donc, de plus en plus intra-africaines, conséquence à la fois des restrictions à l'émigration vers l'Europe³, mais surtout conséquence du décollage africain, des nouvelles opportunités économiques, et de l'intégration des valeurs de la mondialisation dans les sociétés du continent africain (El Habib, 2018).

1.4. La migration interafricaine se décline en cinq pôles :

En Afrique, les migrants internationaux se dirigent prioritairement vers les pays voisins et les sous régions proches (OIM. 2022). Toutefois, la migration interafricaine se décline en cinq pôles dans le continent, dont le Nigeria et l'Afrique du Sud sont les premières destinations des flux migratoires.

D'ailleurs, le premier pôle est autour de la Côte d'Ivoire ; Le Nigeria constitue le deuxième pôle ; Le troisième est autour du Sénégal ; Le quatrième pôle est centré autour de l'Afrique du Sud ; Le cinquième pôle autour des pays de l'Afrique du Nord, avec ces caractéristiques qui contribuent à l'amplification de la migration irrégulière et de transit en Europe (Elmadmad, 2018 ; Berrada & Drioui, 2023).

Cependant, les migrations intra-africaines se développent dans un contexte marqué par une insuffisance des capacités pour certains pays à répondre efficacement aux défis de ces flux migratoires (Mouline, 2018). En effet, la migration en Afrique « a besoin d'être organisée et accompagnée, afin qu'elle puisse profiter aussi bien aux migrants qu'à leurs pays d'origine et d'accueil et à tout le continent » (Elmadmad, 2018), tout en considérant la migration, comme le rappelle le Directeur de l'OIM, William LACY SWIN : « une réalité qu'il faut gérer, et non plus un problème qu'il faut résoudre » (El Habib, 2018).

Il s'avère de ce qui précède que la migration est devenue un outil diplomatique, un enjeu de relations internationales, ainsi qu'une ressource politique et financière. Dans ce contexte, pour Maroc, la question de la gestion migratoire demeure une priorité, un élément clé et incontournable sur le plan géostratégique, tant dans ses relations européennes que africaines, par le fait de son positionnement géostratégique entre l'Europe et l'Afrique subsaharienne : « Le Maroc ressemble à un arbre, ses racines nourricières sont en Afrique, son tronc est le Maghreb. Il respire par des feuilles qui appartiennent à l'Europe » (Diallo, 2023).

³ L'instauration du Schengen a renforcé, aussi, les migrations Sud-Sud, et a conduit les migrants africains à prospecter de nouvelles destinations ou à tenter leur chance dans un pays méditerranéen en attendant de rejoindre l'Europe (Alioua, 2018).

2. Politique de gestion migratoire de l'Union Européenne :

Avec la fin des années 90, l'UE a pris la décision de généraliser les « visas Schengen pour une gestion communautaire de ses frontières extérieures, ainsi que d'élargir ses capacités d'action en matière de sécurité » (Alioua, 2018), en plus d'une responsabilité partagée de contrôle des mobilités, avec les « pays limitrophes de l'UE et une externalisation de contrôle des frontières européennes », devenue une politique intégrée dans les relations extérieures de l'UE, afin d'établir une coopération sécuritaire focalisée pour surveiller les frontières et d'endiguer les flux migratoires (Alioua & Arab, 2023).

Après Schengen, certains dispositifs ont été créés, et un périmètre de sécurité a été fondé sur la souveraineté et la territorialité de l'UE (Alioua, 2018). D'ailleurs, l'« accord euro-méditerranéen d'association (PEM) en 1996, a considéré comme priorité la lutte contre la migration illégale, le retour des migrants irréguliers et les actions de coopération en matière sociale » (Chami, 2018). En outre, après 2011, « lorsque la lutte contre l'immigration irrégulière a rencontré celle contre le terrorisme », un renforcement des politiques de sécurisation des frontières a eu lieu, par des budgets et des pratiques sécuritaires et criminalisantes (Bava, 2021). A cet effet, la gouvernance migratoire de l'UE est fondée, principalement, sur « le contrôle des frontières extérieures », la lutte contre la migration irrégulière, le retour et la réadmission, ainsi que sur l'institutionnalisation de l'externalisation (Diallo, 2023).

2.1. Perception marocaine de la politique migratoire extérieure de l'UE :

Le Maroc, considéré partenaire stratégique de l'UE, joue un rôle central dans la politique d'externalisation, dans le contrôle des mobilités, notamment subsahariennes, et dans la lutte contre la migration irrégulière (Diallo, 2023). D'ailleurs, en 1999 « le groupe de haut niveau Asile et migration », a proposé, d'imposer des visas et des mesures des ressortissants de pays tiers transitant par le Maroc. À cet effet, le Maroc a adopté, pendant l'année 2003, la loi « 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers⁴, à l'émigration et à l'immigration irrégulière » (Chami, 2018). Cinq ans après, l'UE a octroyé au Maroc un « Statut avancé » et a suggéré un renforcement de la gestion des migrations et de conclure un accord de réadmission. Toutefois, un partenariat signé, en 2013, a renforcé « la coopération opérationnelle et technique concernant la surveillance des frontières, afin de soutenir les capacités institutionnelles et

⁴ La loi 02-03 fut fortement critiquée pour la criminalisation et la pénalisation de la migration clandestine et la violation de droits humains (CESE. 2018).

opérationnelles du Maroc et promouvoir une politique de retour et de réadmission » (Diallo, 2023).

Par ailleurs, le Maroc influence, lui aussi, les politiques européennes, car si l'UE perçoit le Maroc comme un « État-tampon » d'externalisation et de contrôle de ses frontières, celui-ci est conscient que la gestion des migrations est une responsabilité partagée, ainsi que sa politique migratoire se veut collaborative, garantissant des droits des migrants et favorisant le Co-développement. Le Maroc a toujours réclamé être un véritable partenaire, un acteur principal et dynamique à l'échelle internationale concernant les migrations, et non plus un simple exécutant des politiques migratoires européennes⁵ (CESE, 2018).

Toutefois, le Maroc critique la gestion européenne des migrations, car elle se focalise sur la sécurisation des frontières extérieures, en rappelant que les migrations africaines sont, principalement, intracontinentales, ainsi que les migrations irrégulières ne représentent qu'un pourcentage minime (Abourabi & Ferrié, 2019). Le Maroc « invite l'UE à mettre en place une véritable gouvernance qui traite les migrations dans leur globalité, et à prendre en compte les intérêts des pays d'émigration, de transit et d'immigration, où chaque acteur assume sa part de responsabilité et de solidarité » (Alioua, 2018). Selon Menouar Alem « les questions migratoires doivent être appréhendées dans le respect des droits des migrants, dans le développement des pays d'origine ainsi que la solidarité entre les États Membres de l'UE sont essentiels » (Diallo, 2023). Cela a abouti à l'adoption, en 2019, par l'UE et le Maroc « d'une déclaration conjointe de coopération équilibrée » ; il s'agit d'une approche globale et respectueuse des droits humains, guidée par le respect des partenaires, la transparence, la solidarité, la co-appropriation, et la responsabilité partagée (Diallo, 2023).

En outre, le Maroc a considéré qu'une clause relative à la réadmission fait fi sa politique africaine, et serait « une atteinte à sa souveraineté » (Abourabi & Ferrié, 2019). D'ailleurs, des problématiques se posent pour le Maroc, entre autres « la preuve qu'un migrant a transité par son territoire ; des implications en termes de sa politiques domestiques et étrangère ; les coûts domestiques, politiques, sociaux et économiques de l'accueil des personnes réadmisées ; des accords de réadmission avec les pays d'origine doivent être élaborés ; une clause irait à l'encontre des priorités internationales du Maroc, et aurait un impact sur les relations maroco-africaines ». le Maroc invite, aussi, à distinguer la sécurisation des frontières contre les

⁵ Nasser Bourita a précisé que le Maroc « assume ses responsabilités, et ne jouera pas au gendarme de l'Europe... l'UE doit sortir de la logique du professeur et de l'élève pour adopter une logique de concertation avec les pays partenaires méditerranéens... le voisinage sud ne doit être associé au moins à la réflexion, si pas à la prise de décision » (Diallo, 2023).

réseaux criminels de l'ouverture des frontières liée à l'accueil des étudiants, des religieux et des travailleurs issus des « pays frères » africains (Abourabi & Ferrié, 2019). Ainsi que, l'UE devrait axer sa politique de retour sur les pays d'origine plutôt que les pays de transit (Diallo, 2023).

D'autres critiques touchent la non-efficacité de la politique migratoire de l'Europe et sa gestion des migrations aux frontières ; car, selon Alioua (2018), cette politique n'a pas fait que rendre la mobilité plus périlleuse, au lieu de diminuer le nombre de migrants irréguliers. Il s'agit d'une politique qui « ne tient pas en compte les réalités locales des migrations, et ne répond pas aux droits fondamentaux des migrants, et à leurs besoins économiques, politiques, sociaux et de protection » (Alioua, 2018). Toutefois, des initiatives ont été prises par le Maroc. Tout d'abord « son adhésion aux instruments internationaux de protection des droits des migrants ; l'initiative de travailler sur la Convention de protection de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ; le processus de l'Initiative de Berne visant la gestion de la migration par la coopération interétatique ; la Commission mondiale sur les migrations internationales... » (Chami, 2018).

Dés lors, Le Maroc est perçu comme un « chef de file » dans la gouvernance des migrations euro-méditerranéennes, régionales et internationales, pour une « coopération triangulaire » avec l'UE et les pays africains, ainsi que pour un développement du continent africain par la formulation d'un projet pour une « nouvelle Afrique », dont les opportunités d'emploi et le climat sécuritaire entraîneraient une baisse des migrations irrégulières (Abourabi & Ferrié, 2019).

3. Politique migratoire et diplomatie africaine du Maroc

Le Maroc a, toujours, affirmé sa volonté à faire de la migration un levier du Co-développement, de coopération Sud-Sud et un vecteur de solidarité avec ses racines africaines (El Habib, 2018). Cette volonté a été exprimée dans « le préambule de la Constitution marocaine de 2011 », qui souligne que : « le Maroc fort de sa ferme volonté de raffermir les liens de fraternité, de coopération, de solidarité et de partenariat constructif avec les autres États...le Royaume du Maroc s'engage à consolider ses relations de coopération et de solidarité avec les peuples et les pays d'Afrique » (Royaume du Maroc, La Constitution, 2011 p. 3). Ainsi, Depuis 2001, après des visites royales aux pays « d'Afrique subsaharienne », des accords de coopération économiques, techniques, scientifiques, sécuritaires et

environnementaux ont été signées, Ce qui a produit un espace de coopération et d'influence convoité par les dirigeants et les entreprises marocaines (Abourabi & Ferrié, 2019).

Le Maroc marque, toujours, son ambition de leadership et d'acteur principal de la gestion des migrations en Afrique (Diallo. M, 2023), conscient que l'UE a pris en charge la migration internationale « suivant des considérations sécuritaires et non pas dans un cadre de développement plus large » (Mouline, 2018), ainsi que la coopération Maroc-Afrique, exige un immense travail pour faire face à certains défis, entre autre, ceux liés à la migration (Ezzahiri, 2020). Toutefois, le Maroc a proposé une vision africaine commune des migrations, cherchant à renforcer la coopération Sud-Sud, pour un nouveau modèle de partenariat, favorisant la compétitivité partagée, la co-localisation des entreprises productives et une mobilité humaine régulière (CESE, 2018).

En effet, le Maroc a soumis, en 2017, à l'Union africaine une proposition de feuille de route pour mettre en place des politiques communes de gestion de la migration illégale et de lutte contre les trafics clandestins (Mouline, 2018). En 2018, ce pays, mandaté par l'Union Africain pour réfléchir sur la question migratoire (Poinsot, 2018), a proposé la feuille de route « d'un agenda pour une africanisation des politiques migratoires et une gouvernance afro-centrée, humaniste, de solidarité et de responsabilité partagée » (PNIA, 2018 ; Diallo, 2023), basée sur une migration sécurisée, légale, régularisée et fondée sur le respect des droits humains. En plus, L'année 2018 a connu l'adoption du Pacte Mondial sur les Migrations (ou Pacte de Marrakech), par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui vise, principalement, à promouvoir des migrations sûres, ordonnées et régulières (El Habib, 2018 ; Berrada & Drioui, 2023).

Le Maroc a pris acte des nouvelles réalités, il agit pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une véritable politique protectrice des droits, basée sur la Coopération Internationale (Touhami & Kharkhach, 2019). Ainsi le Maroc définit sa politique extérieure migratoire, comme partenaire stratégique de l'UE et puissance africaine, pour répondre autant aux demandes européennes qu'à ses ambitions africaines. Il s'agit d'un partenariat centré sur les migrations, la mobilité et l'emploi, guidé par un paradigme selon lequel « les Européens, les Méditerranéens et les Africains sont des partenaires naturels, dans un monde globalisé plus connecté, et où la régionalisation est grandissante » (Diallo, 2023). Ceendant, la réussite de tel projet, demeure conditionnée par la capacité des États membres à dépasser des obstacles structurels, aux niveaux de la complémentarité économique, de degré de cohérence entre leurs

politiques nationales, de la gouvernance et de leur engagement politique mutuel (CESE. 2018).

Conclusion

Il apparaît que la migration internationale des africains demeure, principalement, intra-africaine, ainsi que ces migrants se tournent peu vers l'Europe et demeurent une minorité dans sa population immigrée. Elle est conséquence à la fois des restrictions à l'émigration vers l'Europe, mais aussi de décollage africain, des nouvelles opportunités économiques, et de l'intégration des valeurs de la mondialisation sur le continent.

Au Maroc, différents régimes de mobilité s'articulent. Ce pays est, en même temps, un espace de départ, de circulation, de passage, d'accueil et de résidence d'immigrés provenant, principalement, de l'Afrique Subsaharienne, en raison de sa position géostratégique et son ouverture sur l'Afrique, et aussi à cause de la fermeture des frontières et des dispositifs restrictives prises par l'UE et sa politique d'externalisation et des pressions exercées sur les pays de l'Afrique du Nord.

Pour, le Maroc la gestion des migrations est devenue un enjeu de ses relations internationales, un instrument diplomatique incontournable sur le plan géostratégique tant dans les relations avec l'UE qu'avec les pays africains. Toutefois, la politique migratoire marocaine est autonome, guidée par une logique pragmatique, et basée sur ses valeurs, sur sa situation géopolitique, ses intérêts et ses considérations géostratégiques, particulièrement ses relations internationales dans leur dimension européenne et africaine, dont le Maroc vise une diplomatie médiane et une approche équilibrée « Union européenne-Maroc-Afrique ».

D'ailleurs, le Maroc porte un regard critique sur la gouvernance migratoire défensive de l'UE et sa focalisation sur les frontières extérieures, il refuse de jouer au gendarme de l'Europe et se propose comme un partenaire, sous les principes de solidarité et de responsabilité partagée.

En outre, le Maroc ne peut se déraciner de son contexte géopolitique et géostratégique entre l'Europe et l'Afrique, il revendique un rôle de pont entre le Nord et le Sud. Par ailleurs, en affirmant son identité africaine, la diplomatie marocaine s'oriente, de plus en plus, vers une perspective Sud-Sud, dans un contexte de repositionnement stratégique sur le continent africain et sa volonté de leadership dans la gestion des migrations. Ces nouvelles diplomaties et politiques migratoires ont renforcé la « coopération Sud-Sud », et ont encouragé l'échange culturel, politique, et économique entre les peuples et les pays Africains.

Toutefois, le Maroc a fait évoluer sa politique migratoire vers « une nouvelle stratégie nationale d'immigration et d'asile (SNIA) », en tenant compte de l'installation durable de migrants - principalement- d'Afrique subsaharienne et de la nécessité de respecter leurs droits et leur dignité. D'ailleurs, le Maroc a fait en sorte que les migrants jouissent des mêmes droits que les Marocains, en accordant une place importante aux conditions d'accueil favorables à l'intégration de ces personnes dans les services publics au même titre que les marocains.

Cependant, la présence d'une population migrante subsaharienne interroge la capacité et l'efficacité, du Maroc, de répondre aux défis liés à cette mobilité, à l'accueil et à l'intégration (culturelle, sociale, professionnelle) des migrants sur le territoire marocain. Car, avoir une intégration c'est avoir une insertion professionnelle, un accès au travail, au logement et à la scolarisation des enfants, c'est réussir à entretenir des relations sociales et interculturelles avec des marocains et des marocaines, dont les quelles des identités et des cultures différentes se rencontrent, ainsi que des enjeux et des mécanismes misent en œuvre, et qui peuvent favoriser ou entraver l'intégration des migrants dans la société marocaine.

BIBLIOGRAPHIE

- Abourabi, Y., Ferrié, J-N. (2019). La politique migratoire du Maroc comme instrument de sa diplomatie africaine. *Afrique(s) en mouvement*, 2019/1 (N°1), pp 68-80. Université Internationale de Rabat, 60-72, 75-76.
- Alioua, M. (2015). Circulations et modalités d'installation : le Maroc à l'épreuve des migrations internationales - Un monde en mouvement, du transit à la transmigration. Khrouz, N., et lanZa, N. *Migrants au Maroc cosmopolitisme, présence d'étrangers et transformations sociales*. Konrad-Adenauer-Stiftung E.V., Bureau du Maroc, 84-85.
- Alioua, M. (2018, Janvier). La migration intra-africaine : Mieux comprendre les circulations migratoires africaines. *IRES*, 82- 84, 86-87.
- Alioua, M., Arab, C. (2023). Logiques de tri et migrations contrariées au Maroc. Circulations, assignations et contrôles aux frontières de l'Europe. *Migrations Société Migrations Société* 2023/1 (N° 191), pages 33 à 50. Éditions Centre d'Information et d'Études sur les Migrations Internationales, 36, 38, 39, 41, 42.
- Bava, S. (2021). Cheminements théologiques et vocations religieuses de migrants chrétiens africains au Maroc. *Cahiers d'études africaines* 241 | 2021 Varia. <http://journals.openedition.org/etudesafricaines/33341> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/etudesafricaines.33341>, 198.
- Berrada, A., Drioui, C. (2023). Afrique-Maroc : un brassage démographique imminent. *African Scientific Journal*, 3 (17), pp.331-344. 10.5281/zenodo.7892494. hal-04090716, 334-337.
- Chami, A-R. (2018). Rapport annuel. Conseil Économique, Social et Environnemental, 7, 9, 11, 13, 15.
- Chami, A-R. (2021). Rapport annuel. Conseil Économique, Social et Environnemental, 52.
- Centre d'études stratégiques de l'Afrique (30 janvier 2023).
- DESA, 2008 ; DESA, 2021a
- Diallo, M. (2023). La dimension migratoire des relations euro- méditerranéennes : La perception du Maroc. *EU Diplomacy Papers* 6/2023. Dijver 11 | BE-8000 Bruges, Belgium www.coleurope.eu/ird, 3,4, 13, 14, 16-18, 21, 23, 24, 28.
- El Habib, N. (2018, Janvier). Actes de la rencontre internationale ; la question migratoire en Afrique : Enjeux, défis et stratégies de réponse. *IRES*, 21,20, 23.

- Elmadmad, K. (2018, Janvier). La migration intra-africaine : Enjeux et perspective. Etat des lieux et principaux défis de la migration intra-africaine. IRES, 69-73.
- Ezzahiri, M. (2020, Novembre). Étude empirique sur la migration et l'intégration des migrants subsahariens au Maroc au sein de la région Rabat-Kenitra. ISSN 2605-6496. Journal of the Geopolitics and Geostrategic Intelligence, Vol. 3, No°2, pp 207-220, 210.
- Fonseca, A. (2018, Janvier). La question migratoire en Afrique : enjeux et stratégies de réponse. IRES, 31-33.
- Gambert, B. (2018, Janvier). La migration : un phénomène mondial. IRES, 27- 28.
- Gille Pison, G. (2019). Le nombre et la part des immigrés dans la population : comparaisons internationales. Population et société, N° 563, 2.
- Haidar, M. (2022, Décembre). Migrations et politique linguistique au Maroc. DOI : 10.17184/eac.9782813004543. <https://www.researchgate.net/publication/366674020>, 51- 55.
- Harrami, N., Driss Maghraoui. (2017). L'immigration au Maroc : les défis de l'intégration Coordonné par Khalid Mouna, K., Harrami, N., Driss Maghraoui, D. Collection RSSI, 5.
- Khrouz, N., lanZa, N. (2015). Migrants au Maroc cosmopolitisme, présence d'étrangers et transformations sociales. Konrad-Adenauer-Stiftung E.V., Bureau du Maroc, 9.
- Laouali, S-M. (2017). Migration estudiantine subsaharienne vers le Maroc : quelles spécificités ? L'immigration au Maroc : les défis de l'intégration Coordonné par Khalid Mouna, K., • Harrami, N., Driss Maghraoui, D. Collection RSSI, 23.
- Lionel, N. (2015). De la prise en compte de la présence étrangère au Maroc. Immigration estudiantine subsaharienne : quel enjeu pour le Maroc ? Khrouz, N., et lanZa, N. Migrants au Maroc cosmopolitisme, présence d'étrangers et transformations sociales. Konrad-Adenauer-Stiftung E.V., Bureau du Maroc, 81.
- Mouline, M. (2018, Janvier). Actes de la rencontre internationale ; la question migratoire en Afrique : Enjeux, défis et stratégies de réponse. IRES, 11-12.
- OCDE. (2017). Interactions entre politiques publiques, migrations et développement au Maroc, Les voies de développement, Éditions OCDE, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264279193-fr>, 40, 46-48.
- OIM. (2021). UN Migration, DAES, 2021.

- OIM. (22 décembre 2021). Données de 2019. Par le Centre d'études stratégiques de l'Afrique.
- OIM. (2022). État de la migration dans le monde, 23-26, 29, 30, 62.
- Onguene Ateba, J. G., Bengaly, A. (2024). Le financement des dynamiques d'émergence économique en Afrique : cas du modèle d'émergence économique du Cameroun. *Revue Francophone*, 2(1). Consulté à l'adresse <https://revuefrancophone.fr/index.php/home/article/view/14>, 5.
- Poinot, P. (2018, Janvier). Actes de la rencontre internationale ; la question migratoire en Afrique : Enjeux, défis et stratégies de réponse. IRES, 14.
- Politique Nationale d'Immigration et d'Asile. (2018). Rapport. www.marocainsdumonde.gov.ma, 3.
- Royaume du Maroc. (2011). La Constitution. Secrétariat Général du Gouvernement, Direction de l'imprimerie Officielle. Documentation Juridique Marocaine, 3.
- Sironi, A., Bauloz, C., Emmanuel, M (eds). (2019). Glossary on Migration. International Migration Law, No. 34. International Organization for Migration (IOM), Geneva, 132, 137.
- Touhami, L., Kharkhach, N. (2019, Décembre). Étude Benchmark de la politique migratoire Marocaine. Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit, Numéro 11 : Volume 4 : numéro 3, 440, 448- 449, 457.